

Lettre circulaire n°13

(Prot. N° 00094/97)

LETTRE DE CONVOCATION DU SIXIEME CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE.

Frères très Chers,
Que le Seigneur vous donne sa paix !

Dans la circulaire du 2 février 1996, nous vous avons communiqué notre intention de convoquer un conseil plénier de l'Ordre "pour traiter de la question de notre pauvreté évangélique particulièrement dans ses dimensions communautaires et institutionnelles" (4.7).

Nous vous disions alors que "la pauvreté évangélique est une des principales caractéristiques de la présence franciscaine dans le monde. Vivre l'idéal évangélique de la pauvreté constitue toujours pour l'Ordre un défi à relever et un appel à se réformer. Nos Constitutions nous décrivent d'une manière concrète comment individuellement les frères doivent vivre cet idéal. Toutefois, elles laissent de côté ou n'abordent pas adéquatement plusieurs questions qui font réellement problème quant à la manière de vivre cet idéal en tant que communauté et institution" (4.1). L'Ordre est donc appelé à réfléchir plus en profondeur non pas sur les aspects d'ascèse et de vertu personnelle de la pauvreté, mais sur sa dimension communautaire. Il ne nous suffit pas d'être des frères pauvres, nous devons être une fraternité pauvre. Notre intention n'est donc pas de répéter ce qui a été dit sur la pauvreté dans les précédents CPO, en particulier dans celui de Quito en 1971.

Dans la même circulaire, le définitoire général se disait d'avis "qu'un conseil plénier est le moyen approprié pour traiter d'une façon sérieuse et approfondie cette question si vitale pour notre idéal franciscain" (4.7). Et il ajoutait : "nous croyons profondément qu'un conseil plénier sur la pauvreté évangélique suscitera dans notre Ordre un nouvel élan de vie évangélique" (Ibidem).

A la fin du mois d'août 1996, nous avons eu deux jours de rencontre avec les présidents des conférences de l'Ordre. Nous les avons consultés sur notre intention d'organiser un nouveau conseil plénier, et ils se sont montrés très favorables à cette initiative. La majeure partie des présidents ont convenu que, dans la circulaire n°9, le problème à étudier a été bien posé, et qu'il entre dans les attributions d'un CPO de le traiter (Cf. Procès-verbal, p.2).

A la suite de cette rencontre avec les présidents des conférences, nous avons écrit, le 17 octobre 1996, une lettre aux supérieurs majeurs pour les informer que le définitoire général avait choisi le lieu où se tendra le VIe CPO, et pour leur rappeler que son intention était de le convoquer "pour la seconde moitié de 1998". Dans cette même lettre, nous annonçons la constitution d'une commission préparatoire dont les membres, nommés par le définitoire général, lors de sa réunion du 14 octobre 1996, sont : Fr. Andrés Stanovnik, déf. gén. (prov. de Rio de la Plata), *président* ; fr. Thaddeus Ruwa'ichi, déf. Gén. (prov. de Tanzanie), *vice-président* ; fr. Jossy Fernandes (prov. de Karnataka-Goa-Maharashtra) *secrétaire* ; fr. Joan Botam (prov. de Catalogne) ; fr. Stefano Bronner (prov. de Suisse) ; fr. Stefano Campana (prov. de Turin) ; fr. Ludwik Kalinowski (prov. de Cracovie) ; fr. Cyprian Rosen (prov. de New Jersey).

Le but de cette commission préparatoire est de faire en sorte que, d'ici le CPO, toutes les conférences de l'Ordre s'impliquent dans une réflexion approfondie sur le thème choisi. Le mandat de cette commission cessera automatiquement, dès que sera atteint l'objectif de la préparation du CPO. Elle vous a déjà fait parvenir du matériel de préparation et prochainement vous enverra d'autres informations.

Enfin, dans cette même lettre du 17 octobre, nous vous annonçons que l'indiction proprement dite du conseil plénier vous sera communiquée en janvier 1997, à la suite de la réunion plénière du définitoire général.

Par conséquent,
avec le consentement du définitoire général
conformément à l'article 123,7 des Constitutions,

**NOUS CONVOQUONS
LE SIXIEME CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE**

qui traitera des dimensions communautaires et institutionnelles
de
la pauvreté évangélique.

Le sixième conseil plénier de l'Ordre aura comme titre :

**"Qu'ils aiment et observent toujours
notre dame la sainte pauvreté"**
(Testament de Sienna 4)

et comme sous-titre :
"Vivre la Pauvreté comme Fraternité"

Dans notre lettre du 17 octobre 1996, nous avons fait mention de certains aspects qui n'étaient pas encore déterminés. Dès à présent, nous vous communiquons les quelques points suivants qui ont trait soit aux aspects technico-logistiques soit au mode de préparation du CPO.

1. Le lieu et la durée

Le VI^e CPO aura lieu à Assise, dans notre couvent du Christ Ressuscité (Viale Giovanni XXIII). En temps opportun, la commission de préparation vous donnera d'autres détails sur le lieu.

La durée du CPO sera d'environ quatre semaines : du 7 septembre au 1^{er} octobre 1998.

2. Les membres participants du CPO

Les Constitutions établissent que le conseil plénier "est composé du ministre général, des définites généraux et des délégués des conférences de supérieurs majeurs selon une proportion à établir par le ministre général avec le consentement de son définitoire. Les délégués ne sont pas à choisir obligatoirement parmi les membres des conférences de supérieurs majeurs. Chaque conférence décide du mode de désignation" (n° 123,2-4).

Le définitoire général, lors de sa réunion du 14 janvier 1997, a établi la proportion suivante pour le nombre de délégués des conférences au VI^e CPO :

de la conférence APEF	1 délégué
de la conférence ASMAC	1délégué
de la conférence ASMEN	1délégué
de la conférence CAOC	1délégué
de la conférence CCB	2 délégués
de la conférence CCMSI	2 délégués
de la conférence CECOC	2 délégués
de la conférence CIC	2 délégués
de la conférence CIMPCap	4 délégués
de la conférence CONCAM	1 délégué
de la conférence CONCASAL	1 délégué
de la conférence CONPEVEC	1 délégué
de la conférence EECC	1 délégué
de la conférence KDP	2 délégués
de la conférence NACC	2 délégués
de la conférence PNVB	1 délégué
de la conférence SAPCC	3 délégués
de la conférence NEACA-SEACA	3 délégués

Par conséquent, les délégués au CPO, choisis par leur propre conférence, seront au nombre de 31. En comptant le ministre général, les définiteurs généraux et le secrétaire général (qui y participera comme délégué nommé par le définitoire général), les membres participants au CPO seront en tout au nombre de 41.

Par la suite, en tenant compte des propositions de la commission préparatoire, nous verrons en quelle mesure la présence d'experts est opportune. Mais, il faudra nécessairement la présence de plusieurs frères pour différents services (secrétaires, actuaire, traducteurs, techniciens, etc.).

Que toutes les conférences procèdent aux choix de leurs délégués, selon le mode de désignation que chacune des conférences aura décidé (cf. Const. N° 123,4) ; et qu'elles fassent parvenir les noms des délégués au secrétaire général, fr. Gandolf Wild, le plus tôt possible avant le 1^{er} mai 1997.

Il est important que les conférences soient ponctuelles à faire parvenir les noms des délégués, parce que de cela dépend en grande partie le travail d'animation à accomplir dans chacune des conférences durant la phase de préparation du CPO.

L'on comprendra facilement que la thématique du CPO, telle que posée, réclame que l'on prenne bien conscience du caractère spécifique de ce CPO. Il est donc nécessaire que les délégués aient une connaissance suffisante et une expérience des problèmes à approfondir, et qu'ils aient en outre la capacité d'animer et d'impliquer les frères dans la phase de préparation du CPO.

3. La manière de faire la préparation

C'est le but même d'un conseil plénier qui détermine la manière de faire sa préparation. Le numéro 123,1 de nos Constitutions établit clairement que ce but est :

- a) d'exprimer la relation vitale qui unit l'ensemble de la Fraternité avec le gouvernement central ;
- b) de développer la conscience de la responsabilité réciproque et de la collaboration entre tous les frères ;
- c) de promouvoir l'unité et la communion de l'Ordre dans la pluriformité.

Par conséquent, la manière de procéder devra permettre d'impliquer tous les frères dans la préparation. Dans ce but, nous pouvons d'ores et déjà entrevoir les moments principaux de la phase de préparation :

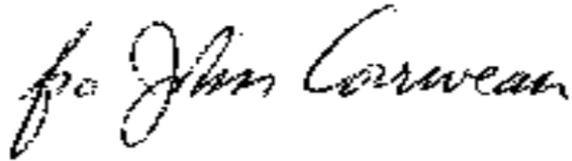
1. Sur les lignes essentielles de la thématique proposée par le définitoire général, la commission préparatoire fera un premier envoi de matériel pouvant servir comme schéma de discussions, dans le but de susciter des réactions, de soulever des questions, mettre en lumière des problèmes et permettre la proposition de considérations particulières.
2. Tout en entretenant des échanges avec la base, la commission préparatoire poursuivra son travail à l'aide d'experts sur les aspects historiques de l'évolution de la pauvreté dans l'Ordre et sur les aspects spécifiquement techniques de l'économie et de l'administration.
3. Les résultats des réponses des frères et le fruit de la collaboration des experts fourniront à la commission préparatoire la matière pour un second envoi de matériel qui parviendra aux délégués avant la célébration du VI^o CPO.

De toute façon, la commission préparatoire transmettra prochainement aux supérieurs majeurs et aux délégués des instructions plus détaillées sur la marche à suivre dans la préparation du CPO.

Finalement, nous sommes encouragés par cette constatation que faisait le précédent définitoire général : " Nous désirons vous faire partager notre conviction : dans l'histoire récente de notre Ordre, les CPO ont joué un rôle important. Ils furent des moyens nouveaux qui ont permis d'écouter de façon neuve, fraternelle et efficace, les idées et les sentiments des frères du monde entier. Notre Ordre, dans sa vie et ses écrits, à commencer par les Constitutions ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans ce mouvement grandissant, sans ce ferment dont nous avons pu bénéficier à Quito, à Taizé, à Mattli, à Rome et tout récemment à Garibaldi" (De la lettre de présentation du document du Ve CPO). A la liste des événements qui ont favorisé le développement de l'Ordre, nous devons certes ajouter l'Assemblée de Lublin.

Puisse notre travail être profitable, et l'Esprit saint nous guider et éclairer notre route afin de pouvoir témoigner communautairement la pauvreté évangélique.

Rome, de la Curie générale, le 17 janvier 1997

A handwritten signature in black ink, reading "fr. John Corriveau". The signature is written in a cursive, flowing style.

fr. John Corriveau, OFM Cap.
Ministre général

Fr. Gandolf Wild, ofmcap.
Secrétaire général.